

MOUVEMENT NATIONAL A GESTION DECONCENTREE
Rentrée scolaire 2008

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n°60-403 du 22 avril 1960 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux chargés d'enseignement de l'éducation physique et sportive, notamment l'article 10 ;
- VU le décret n°70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux et conseillers d'éducation, notamment l'article 11 ;
- VU le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, notamment l'article 16 ;
- VU le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés, notamment l'article 39 ;
- VU le décret n°72-582 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des chargés d'enseignement, notamment l'article 14 ;
- VU le décret n°72-583 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des adjoints d'enseignement, notamment l'article 9 ;
- VU le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive, notamment l'article 17 ;
- VU le décret n°91-290 du 20 mars 1991 modifié relatif au statut particulier des directeurs de centre d'information et d'orientation et conseillers d'orientation – psychologues ;
- VU le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel, notamment l'article 27 ;
- VU le décret n° 98-915 du 13 octobre 1998 relatif à la gestion des personnels enseignants, d'information, d'orientation et d'éducation de l'enseignement secondaire ;
- VU l'arrêté ministériel du 31 octobre 2007 ;
- VU la note de service ministérielle n°2007- du 31 octobre 2007.

ARRETE

Article 1^{er} – Les postes des établissements du second degré mentionnés sur la liste jointe, sont déclarés Affectations Prioritaires justifiant une Valorisation – A.P.V. - pour l'année scolaire 2008-2009.

Article 2 -- Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 14 janvier 2008

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie



Guy WAÏSS

Liste des Affectations à caractère Prioritaire à Valorisation (A.P.V.)

AUDE			
011 0672W	CLG	LA CONTE	CARCASSONNE
011 0673X	SEGPA	annexée au collège La Conte	CARCASSONNE
011 0037F	CLG	EMILE ALAIN	CARCASSONNE
GARD			
030 1013N	CLG	JEAN MOULIN	ALES
030 0994T	SEGPA	annexée au collège Jean Moulin	ALES
030 1014P	CLG	DIDEROT	ALES
030 1381N	SEGPA	annexée au collège Diderot	ALES
030 0056Y	LP	JEAN-BAPTISTE DUMAS	ALES
030 0002P	LYC	JEAN-BAPTISTE DUMAS	ALES
030 1211D	CLG	DU BOSQUET	BAGNOLS SUR CEZE
030 1212 E	SEGPA	annexée au collège du Bosquet	BAGNOLS SUR CEZE
030 1208A	CLG	EUGENE VIGNE	BEAUCAIRE
030 1282F	CLG	ELSA TRIOLET	BEAUCAIRE
030 1569T	SEGPA	annexée au collège Elsa Triolet	BEAUCAIRE
030 1010K	CLG	JULES VALLES	NIMES
030 1011L	SEGPA	annexée au collège Jules Vallès	NIMES
030 0141R	CLG	CONDORCET	NIMES
030 0003R	SEGPA	annexée au collège Condorcet	NIMES
030 0025P	CLG	ROMAIN ROLLAND	NIMES
030 0058A	LP	FREDERIC MISTRAL	NIMES
030 1094B	CLG	DIDEROT	NIMES VALDEGOUR
030 1269S	SEGPA	annexée au collège Diderot	NIMES
030 0037C	CLG	JEAN VILAR	ST GILLES
0301665X	SEGPA	annexée au collège Jean Vilar	ST GILLES
030 1096D	CLG	LA VALLEE VERTE	VAUVERT
030 1285J	SEGPA	annexée au collège La Vallée Verte	VAUVERT
HERAULT			
034 1321B	CLG	LA DEVEZE	BEZIERS
034 1423M	SEGPA	annexée au collège La Devèze	BEZIERS
0341825Z	CLG	AMBRUSSUM	LUNEL
034 1901G	SEGPA	annexée au collège Ambrussum	LUNEL
034 0053Y	CLG	CROIX D ARGENT	MONTPELLIER
034 1029J	SEGPA	annexée au collège Croix d'Argent	MONTPELLIER
034 0955D	CLG	LAS CAZES	MONTPELLIER
034 0987N	SEGPA	annexée au collège Las Cazes	MONTPELLIER
034 0109J	CLG	LES GARRIGUES	MONTPELLIER
034 1592W	CLG	MARCEL PAGNOL	MONTPELLIER
034 1997L	SEGPA	annexée au collège Marcel Pagnol	MONTPELLIER
034 0996Y	CLG	LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON	MONTPELLIER
034 0997Z	SEGPA	annexée au collège La Mosson	MONTPELLIER
034 1385W	LP	LEONARD DE VINCI	MONTPELLIER
034 1065Y	CLG	JEAN MOULIN	SETE
034 1365Z	SEGPA	annexée au collège Jean Moulin	SETE
034 0088L	LP	JOLIOT CURIE	SETE
034 0076Y	LYC	JOLIOT CURIE	SETE
034 0070S	CLG	DU JAUR	ST PONS DE THOMIERES
034 0069R	LP	JACQUES BREL	ST PONS DE THOMIERES
PYRENEES ORIENTALES			
066 0049V	CLG	JEAN MOULIN	PERPIGNAN
066 0018L	CLG	MADAME DE SEVIGNE	PERPIGNAN
066 0012E	CLG	JOSEPH SEBASTIEN PONS	PERPIGNAN
066 0033C	SEGPA	annexée au collège J-S Pons	PERPIGNAN
066 0522J	CLG	MARCEL PAGNOL	PERPIGNAN
066 0599T	SEGPA	annexée au collège Marcel Pagnol	PERPIGNAN